



CHOISY-le-ROI

Direction Générale des
Services Techniques

Mis en ligne le

0 5 MAI 2025

N° 250797

**PROLONGATION ARRÊTÉ 250614 REGLEMENTANT LA
CIRCULATION
DU 25 AU 31 AVENUE DE LUGO
POUR DES TRAVAUX DE DEVOIEMENT DU RESEAU D'EAU
POTABLE
DU 14 AVRIL AU 09 MAI 2025
PROLONGATION DU 10 MAI AU 23 MAI 2025**

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police en matière de circulation,

Vu les articles L411-5 du code de la route,

Vu l'arrêté n° 22-2939 du 15.09.2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Karim GARROUT, Adjoint au Maire délégué à l'événementiel et à la voirie,

Vu l'arrêté n° 24-1229 du 26.06.24 portant délégation de signature à Monsieur BARANGER Denis, Directeur Général des Services,

Vu la demande en date du 10.03.2025 par laquelle la société **BIR** - 2 bis avenue de l'Escouvrier 95200 SARCELLES, sollicite l'autorisation de travaux pour dévoiement du réseau d'eau potable du 25 AU 31 avenue de Lugo

Vu l'arrêté n° 250614 en date du 11.04.2025 portant permission de voirie du **14 avril au 09 mai 2025**, pour travaux pour dévoiement du réseau d'eau potable du 25 AU 31 avenue de Lugo

Considérant qu'en raison de travaux pour dévoiement du réseau d'eau potable du 25 AU 31 avenue de Lugo et qu'il importe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique,

Considérant la nécessité de prolonger cet arrêté afin de réglementer la permission de voirie du **10 mai au 23 mai 2025** et qu'il importe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique

ARRETE

Du 10 mai au 23 mai 2025

Article 1 : Le bénéficiaire est autorisé à effectuer des travaux pour dévoiement du réseau d'eau potable du 25 AU 31 avenue de Lugo, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

Article 2 : Les articles 2 et les suivants de l'arrêté 250614 restent inchangés

Article 10 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de Choisy-le-Roi,
- Madame la Directrice Prévention Sécurité,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers,
- Les sociétés Nicollin et la Poste, la RATP
- Le bénéficiaire, société **BIR**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 12 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Choisy-le-Roi, le 05 mai 2025
Pour le Maire de Choisy-le-Roi
et par délégation,
Karim GARROUT
Adjoint au Maire